

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

ADRESSE : **C.E.R.P.K.**
81 rue Marcoz
73000 CHAMBERY

TELEPHONE : 04 79 96 04 34
FAX : 04 79 62 09 79
Courriel : pierre.laudon@wanadoo.fr

COTISATION : pour les libéraux

Le C.E.R.P.K. étant une association loi 1901, tout stage suivi au sein de l'association ne peut s'effectuer que si le participant a réglé sa cotisation annuelle (année civile). La cotisation 2009 est de : 25 €. Le chèque est à envoyer avec votre chèque et le bulletin d'inscription.

Si vous exercez à titre libéral : adresser au C.E.R.P.K le dossier suivant :

1. le bulletin d'inscription complété
2. le chèque d'inscription et le chèque de cotisation.
3. la photocopie de la dernière attestation de votre paiement de la cotisation à l'URSSAF
4. un RIB ou un RIP

Chaque stage sera réglé au stage en cours pour le stage suivant pour un cycle.

Règlement : Une facture vous sera délivrée le jour du stage pour votre comptabilité.

Prise en charge du FIF-PL : possibilité de prise en charge au titre de la formation continue pour certains stages. **Le CERPK vous fournit, au premier stage, un dossier FIF-PL** à remplir et **envoie** ensuite ceux-ci à PARIS (dossiers complétés et groupés par cycle ou par stage).

Remboursement par le FIF-PL :

Au dernier stage de l'année en cours, le CERPK envoie les factures et les attestations de présence des stages que vous avez effectués à PARIS avec l'accord de prise en charge du FIF-PL où sera inscrit votre numéro de dossier (conserver une photocopie de cet accord).

Pour l'année 2009, la prise en charge annuelle est de 160 € / jour plafonnée à 600€ maximum:

- Pour la Kinésithérapie Analytique : 3 jours
- Pour la Kinésithérapie Respiratoire : 2 jours
- Pour les autres formations : 1 jour

Si vous exercez à titre salarié : Faire compléter le document ci-joint par votre Service de Formation Continue qui l'adressera au C.E.R.P.K.

Des conventions de stage seront alors adressées à ce service.

Règlement : Une facture et une attestation de présence seront adressées à votre Service de Formation Continue après le stage (ou chaque stage si la formation est un cycle de plusieurs stages).

RAPPEL :

- En cas d'annulation dans le mois précédent le début du stage, l'acompte sera acquis par le C.E.R.P.K. (sauf cas particuliers : cas de force majeure, raison médicale, ...)
- Aucun désistement ne sera accepté au cours du stage (les frais de participation seront acquis pour le C.E.R.P.K.)
- Le C.E.R.P.K. se réserve le droit d'annuler ou de reporter un stage (nombre de participants insuffisant, désistement du formateur, ...). Dans ce cas, les frais d'inscription vous seront intégralement remboursés.

LIEUX DES STAGES : Les plans d'accès aux lieux de stage sont envoyés avec votre lettre de confirmation d'inscription (si nécessaire, une liste d'hôtels est fournie).